



74%*

des dirigeants sont favorables
à un système de retraite
complémentaire collectif

et vous ?

UNION MUTUALISTE RETRAITE
Union de Mutuelles relevant du livre II du code de la mutualité sous le n°442 294 856
255 rue de Vaugirard - 75 015 Paris
www.corem-co.com

Union
Mutualiste
Retraite



1^{er} complément retraite collectif par points

Corem co, la solution collective du complément retraite

Corem co est un produit d'épargne retraite complémentaire. Il est le premier complément retraite mutualiste collectif par points ouvert à toutes les entreprises et leurs salariés. Corem co est la version collective du complément retraite individuel Corem.

L'ENTREPRISE AU CŒUR DU DISPOSITIF

Corem co implique un niveau de participation de l'entreprise qui prend en charge une partie des versements. Ces derniers, exprimés en pourcentage du salaire brut, sont librement définis par l'entreprise et donnent droit à des avantages fiscaux et sociaux immédiats pour l'entreprise et les salariés.

Corem co peut donc s'analyser comme un outil de management qui participe à la motivation des salariés et à leur fidélisation, un complément retraite qui devient l'allié de l'entreprise.

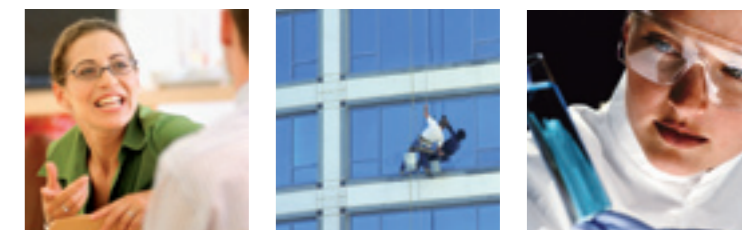
50%*

des salariés sont favorables à un système mis en place par l'entreprise et même obligatoire

Où est votre intérêt ?

* Source baromètre 2007 Epargne & Retraire Entreprises.

Rendement minimum garanti à vie



Un fonctionnement simple

Corem co est fondé sur un système d'acquisition de points avec un taux minimum de rendement garanti à vie qui, au moment de la retraite, constitue la base de calcul d'une rente viagère également garantie à vie et revalorisable annuellement.

- **Versements** : exprimés en pourcentage de la rémunération annuelle brute.
- **Modalité de règlement** : trimestriel à terme échu.
- **Versements exceptionnels** : librement décidés par l'entreprise au bénéfice du salarié.
- **Réversion** : possibilité d'opter pour une rente réversible au profit d'un bénéficiaire désigné (conjoint, partenaire du PACS, concubin).

LA LIBERTÉ POUR L'ENTREPRISE ET LES SALARIÉS

Les mécanismes de gestion de Corem co laissent une grande liberté :

- L'entreprise peut résilier son contrat tous les ans.
- L'entreprise peut demander le transfert auprès d'un nouvel organisme assureur.
- Le salarié peut demander le transfert de son compte (sous certaines conditions).

Entreprises et salariés : des avantages concrets

Corem co apporte une réponse efficace à vos collaborateurs face à l'enjeu de leur retraite.

LES ATOUTS DE COREM CO

Corem co, par son système de gestion, apporte une réponse qui allie :

- **La sécurité**

Rendement minimum garanti à vie (2,5% sur les versements 2007 et 2008).

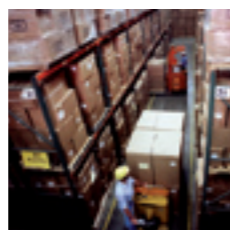
- **La solidarité**

- Tarification du point en fonction de la moyenne d'âge des salariés.
- Possibilité de mise en place d'un fonds d'action sociale pour venir en aide aux adhérents qui rencontrent des difficultés temporaires (participation libre à hauteur de 2 % maximum de la cotisation).

- Système mutualiste, l'UMR est une entreprise « à but non lucratif » qui n'a pas d'actionnaire à rémunérer. 100 % des résultats financiers sont alloués au bénéfice de l'ensemble des adhérents.

- **La gestion**

Frais de gestion les plus bas du marché : 0,1% des actifs sous gestion, 2% sur arrérages de rente et un maximum de 3,5% sur versements.



100%

des résultats financiers sont alloués au bénéfice de l'ensemble des adhérents.

Ça vous intéresse ?

AVANTAGES FISCAUX ET SOCIAUX

Pour l'entreprise

- Déduction des bénéfices des cotisations versées pour le compte des salariés (article 39 du CGI).
- Exonérations sociales employeur à hauteur d'une fraction du montant le plus élevé entre 5 % de la rémunération annuelle brute et 1 609 € en 2007 (Plafond annuel de la Sécurité Sociale - Article L.242-1 du Code Sécurité Sociale).

POUR LE SALARIÉ

Versements non imposables dans la limite de 8% du revenu net global, enveloppe fiscale incluant l'abondement au PERCO.

(Article 83.2 du Code Général des Impôts)

**Exonération de
charges sociales**

Frais de gestion les plus bas du marché



Le choix de la performance

DES TAUX DE RENDEMENT SIGNIFICATIFS

Corem co bénéficie pleinement de la réussite du régime individuel Corem qui a vu ses résultats largement récompensés au cours de ces dernières années avec des taux de rendement nets de 6,52 % en 2005 et de 6,13 % en 2006 alors que le taux de rendement moyen observé sur le marché était de 4,25%.

DES RÉSULTATS RECONNUS ET RÉCOMPENSÉS



- Prix « **IPE Real Estate** » 2007 et 2006.
- Prix « **IPE Awards** » récompensant le meilleur fonds de retraite français (2005 et 2006).
- Prix du **meilleur investisseur** consacrant moins de 500 millions d'€uros à l'immobilier en 2006.
- Prix **spécial investisseur institutionnel** de l'année 2006 décerné par la communauté des investisseurs institutionnels français.

Ça vous parle ?

6,5

milliards d'€uros d'actifs sous gestion

Corem co, une solution de l'UMR

Corem co est une offre de l'UMR (Union Mutualiste Retraite) qui est l'un des tous premiers spécialistes de la retraite complémentaire en France. L'UMR gère plusieurs régimes de retraite dont certains ont aujourd'hui plus de 50 ans d'existence. Initialement réservées aux fonctionnaires, les solutions de l'UMR sont aujourd'hui accessibles à toutes les entreprises et leurs salariés.

L'UMR est 100% dédiée à la gestion de la retraite complémentaire. Elle permet de conjuguer efficacité économique et valeurs mutualistes.

Plus de 50 ans d'expérience



CHIFFRES CLÉS

- 70 salariés dont 20 chargés de gestion
- 378 179 sociétaires
- 253 036 cotisants
- Plus de 6,5 milliards d'€uros d'actifs sous gestion
- 227,9 millions d'€uros de cotisations encaissées en 2006
- 205,6 millions d'€uros de rentes versées en 2006